

Réponse à la consultation portant sur le projet  
de SFEC et de PPE

## La Stratégie française énergie climat SFEC

### L'objectif à long terme – 2050 – devrait être reconsidéré

C'est le même que celui de l'actuelle SNBC, c'est-à-dire faire en sorte que les émissions de CO<sub>2</sub> depuis le territoire national ne soient pas supérieures aux quantités absorbées naturellement ou mises en stock : les émissions nettes sont nulles.

Pourquoi cette échéance de 2050 ? Pour préserver notre « souveraineté énergétique », diminuer nos importations et lutter contre le changement climatique. Or, la sécurité d'approvisionnement n'exige pas l'autarcie. Quant au climat, les débats au cours de la récente COP28 ont mis en évidence *l'ampleur des besoins d'énergie dans les pays en développement*. Or, vu leur situation économique, ces pays ne sont pas en mesure de s'engager à ne plus consommer d'énergie fossile dès 2050. Si la France veut agir utilement pour éviter des émissions de CO<sub>2</sub>, vu que le CO<sub>2</sub> ignore les frontières, elle doit étudier si et comment il peut être plus efficace de coopérer avec quelques-uns de ces pays. Dans l'esprit de l'article 6 de l'Accord de Paris et du point 6 du Pacte de Glasgow, elle pourra alors légitimement retirer de ses propres émissions celles qu'elle aura permis d'éviter ailleurs.

### Éviter toute consommation d'énergie fossile dès 2050 serait inutilement coûteux

La France pourra disposer en 2070 de la capacité nucléaire lui permettant d'éviter toute émission de CO<sub>2</sub> au moindre coût. Elle dépensera alors beaucoup moins en économie et consommation d'énergie que pour être « neutre en carbone » dès 2050. Il suffirait qu'elle consacre une partie de la différence pour éviter dans d'autres pays autant d'émissions que ce qu'elle émettra en 2050.

Même sans disposer de toutes les informations nécessaires, des scénarios plausibles montrent que la différence de dépenses serait de l'ordre de 20 milliards d'euros par an autour de 2050 et que les émissions de CO<sub>2</sub> en 2050 seraient de 30 millions de tonnes par an. Il suffirait de quelques milliards par an pour éviter ailleurs une quantité égale d'émissions en suivant une stratégie bas carbone élaborée conjointement par la France et quelques pays dans le cadre d'accords de coopération *bilatéraux* dont la portée, débordant largement la production d'énergie, s'étendrait à la formation, aux transferts de technologie, à la sécurité, à la gouvernance.

Cf., publiés sur [www.hprevot.fr](http://www.hprevot.fr) avec l'aimable accord de la Revue, [pour une stratégie bas carbone menée conjointement avec des pays africains](#) » - Revue de l'énergie novembre-décembre 2020 ; et « [La neutralité carbone sans trop de contraintes ni de dépenses](#) » - Revue de l'énergie mai-juin 2021

Le renouvellement de la Stratégie française est réellement le moment d'expérimenter cette approche nouvelle, dans l'esprit de JETP, just energy transition project, créés par la COP26 de Glasgow.

En participant au développement de ces pays, en évitant des dépenses qui paraîtront à beaucoup insupportables et inutiles, de telles coopérations donneraient un nouveau souffle à notre politique ou, comme on dit, « lui donnerait du sens ».

## La Programmation pluriannuelle de l'énergie, PPE

La PPE est conçue pour pouvoir se passer de toute consommation d'énergie fossile dès 2050. Elle a été élaborée avec soin mais elle est encore inachevée notamment à propos de la biomasse et de la sécurité d'approvisionnement en électricité. Et le document ne dit rien des coûts et des dépenses. Il n'aborde pas non plus l'usage des moyens de politique publique, sinon les certificats d'économie d'énergie.

**La biomasse :** Comme le dit le rapport de présentation, la PPE fait largement appel à la biomasse sans que l'on puisse affirmer dans quelle mesure celle-ci sera disponible. Faudra-t-il en importer, comme il est prévu d'importer des quantités notables de biocarburant ? Ce serait contraire à l'objectif affiché d'autosuffisance.

### **La sécurité d'approvisionnement en électricité**

La PPE reconnaît le rôle prééminent du nucléaire, un moyen de production pilotable qui ne dépend pas des fluctuations que l'on ne peut maîtriser. La durée de fonctionnement des réacteurs existants pourra être portée, selon le document, au-delà de 50 ans et 60 ans sous réserve de l'accord de l'Autorité de sûreté nucléaire. C'est un profond changement de la politique antérieure.

La sécurité d'approvisionnement repose aussi sur la capacité de production à partir de gaz et sur les possibilités d'importation.

Selon le document soumis à consultation, les stockages d'électricité et les « flexibilités » pourraient réduire à presque rien le besoin de nouvelles capacités de production à partir de gaz. Résultat étonnant mais impossible à commenter car RTE ne communique pas ses hypothèses sur le profil de consommation. En tout cas, à partir des données disponibles, si ce profil est celui de l'année 2012 (avec une période de grand froid) et en l'absence de vent lorsque la demande est forte, sans stockage ni flexibilités le besoin de production à partir de gaz et/ou d'importations serait supérieur à 50 GW. Une simulation montre que les stockages et flexibilités pourraient réduire ce besoin de 20 GW. Restent 30 GW de production à partir de gaz et d'importation, hors aléas techniques.

Il serait très souhaitable que le document soit complété et montre les capacités de chaque élément de « flexibilité », en GW et GWh.

### **Pourquoi se priver de quelques gigawatts de capacité effaçables qui ne coûtent rien ?**

Pourquoi donc *démonter les chaudières au fioul* lorsque l'on installe des pompes à chaleur ? Ces chaudières, qui seraient fort peu utilisées, apporteraient une capacité d'effacement de plusieurs GW ; elles apporteraient aussi « gratuitement » des capacités de stockage d'énergie.

Dans un logement chauffé au fioul, le remplacement de la chaudière est, pour le propriétaire, intéressant si la PAC bénéficie de la subvention habituelle, qui n'est accordée que si la chaudière est démontée. Si la chaudière était maintenue en relève de la PAC, elle fonctionnerait fort peu, seulement lorsque la PAC est inefficace et consomme de l'électricité produite à partir de gaz.

Le motif de supprimer les chaudières au fioul serait-il seulement de pouvoir dire qu'elles ont été supprimées ?

### **Les coûts de la tonne de CO2 évitée pour hiérarchiser les actions à mener**

Le coût de tonne de CO2 évitée par une décision prise pour l'éviter est la différence de dépenses entre deux options conduisant à des émissions différentes, rapportée à la différence d'émissions.

Cela demande donc que l'on précise les termes de la comparaison.

Par exemple : selon une estimation faite à partir des données disponibles, face à un logement qui est en classe G du DPE se présente le choix de le mettre en classe D ou en classe B. Le coût du CO2 évité par la décision de *le mettre en classe B au lieu de le mettre en classe D* est proche de 1000 € par tonne de CO2 évité.

Comment pourrait-on donner un avis sur une PPE sans connaître les coûts de telles décisions ?

Il est d'autant plus indispensables de les connaître qu'un récent rapport de la Direction générale du Trésor constate que le coût de la rénovation thermique est trois à quatre fois supérieur à ce qui était envisagé lorsque la précédente SNBC a été votée.

Aux dépenses de rénovation thermique, il faut ajouter les coûts échoués causés par une mutation très rapide de la fabrication automobile et d'autres secteurs industriels.

Il faut aussi tenir compte des dernières évaluations des dépenses de réseau électrique rendues nécessaires par la dispersion géographique et l'intermittence des sources de production.

### **Les moyens de la politique publique**

D'une façon générale, ce sont la fiscalité, la réglementation (y compris les normes et toute restriction de quelque nature qu'elle soit) et les aides publiques. Il y a aussi le système de Certificats d'économie d'énergie, le seul moyen de politique publique décrit dans le rapport sur la PPE. Il est complexe, combinant une quasi obligation faite aux fournisseurs d'énergie dont ceux-ci, dits les « obligés », peuvent se dispenser en payant quelque chose dont la valeur est fixée par le marché. Et, pour financer l'effet de cette obligation, ils augmentent nécessairement leurs tarifs mais peuvent faire bénéficier d'une rabais certains de leurs clients au gré de leur politique commerciale. Une façon d'inciter à dépenser pour économiser l'énergie sans faire apparaître de réglementation ni de fiscalité.

Quant à la réglementation, elle devra veiller à ne pas obliger à prendre des décisions dont le coût du CO<sub>2</sub> évité serait manifestement excessif.

Quant à la fiscalité, elle devrait tenir compte du fait que le coût de la transition, c'est à dire la différence de dépenses avec ou sans cette transition, dépend directement des prix mondiaux du pétrole et du gaz. Pour diminuer la consommation d'énergie fossile, le montant d'un impôt doit donc en tenir compte. D'ailleurs il est évident que la consommation de fioul, de carburant ou de gaz dépend non pas de l'impôt, mais du prix à la consommation finale. L'impôt devrait donc être fixé en continu de façon que les prix à la consommation finale suivent des trajectoires programmées sur une longue période indépendamment des prix mondiaux. Au titre de la solidarité nationale, une dotation serait versée aux personnes que cela mettrait en difficulté.